



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

# 3ème rallye VHC du Trièves Les 29 et 30 juillet 2022

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le lundi 20 Juin 2022

Ouverture des engagements : le lundi 20 Juin 2022

Clôture des engagements : le jeudi 21 Juillet 2022

Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 23 Juillet 2022

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 Juillet 2022 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h au café des arts à Mens et Vendredi 29 Juillet 2022 de 8h à 15h à la salle des Sagnes.

Vérifications administratives : Vendredi 29 juillet 2022 de 11h45 à 15h30 - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Vérifications techniques : Vendredi 29 Juillet 2022 de 12h à 15h45 - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 12h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 29 Juillet 2022 à 15h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 16h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 16h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Vérification finale : Samedi 30 Juillet 2022 : Garage du Vercors (Garage PICCA) à Mens

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye une demie-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix le : samedi 30 Juillet 2022 à 17h20 - Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 3ème rallye automobile historique du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 25/04/2022 sous le numéro R16, et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 315 en date du 25/04/2022

### Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

### Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

*Identique au Rallye Moderne*

Commissaire Technique VHC : Loys BORDERON – Licence n°183288

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **Rallye historique du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes VHC 2022 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2022 et le challenge VHC de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuit mais obligatoire avant la première épreuve** auprès de l'ASA)

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du vendredi 22 Juillet 2022 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 29 Juillet 2022 de 11h45 à 15h30** et les vérifications techniques **de 12h à 15h45**.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

### **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **3ème rallye historique du Trièves doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)**

La demande d'engagement est également disponible en ligne sur le lien du site FFSA [www.ffa-inscriptions.org](http://www.ffa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE**, puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie, 38320 Eybens, avec le règlement des droits d'engagement au plus tôt le **Lundi 20 Juin 2022** au plus tard le **Jedi 21 Juillet 2022** (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 90) et VHRS (limité à 30 aussi) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés qu'après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit (mail ou lettre à l'ASA Dauphinoise) :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- 50% dans tous les autres cas

Les chèques seront remis en banque le **jeudi 28 Juillet 2022**.

### **3.3.**

Un reclassement sera effectué après la 1ère étape (1ère journée) sur la base du classement scratch après l'ES2.

Le rallye VHC partira avant le Rallye Moderne.

## **1. ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

**L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors (voir plan infrastructures).**

**Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées au terrain du précolombon (voir plan infrastructures)**

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITÉ**

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**ATTENTION** prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

## 1. ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 & ES2 : St-Jean d'Hérans – 5.19 kms

ES3 & ES5 : Montvallon – 9.44 kms

ES4 & ES6 : Col de Mens – 5.28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**Le DIMANCHE 24 JUILLET 2022 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30**

**Le VENDREDI 30 JUILLET 2021 de 8h à 15h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### 7.5P EPREUVES SPECIALES

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.18.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	200,00 €
2 <sup>ème</sup>	100,00 €
3 <sup>ème</sup>	50,00 €

\* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 30 JUILLET 2022 au fur et à mesure de l'entrée des voitures au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens à partir de 18h.**